



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2070

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 75 rue Villon à Lyon 8e au profit de l'Amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise (AALE) - Ensemble immobilier n° 08225

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2070 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN
LOCAL DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT, SITUE 75
RUE VILLON A LYON 8E AU PROFIT DE L'AMICALE DES
ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE DE LA REGION
LYONNAISE (AALE) - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 08225
(DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise a pour objet de maintenir les liens de camaraderie et de solidarité entre les officiers et les sous-officiers qui ont été affectés à la légion étrangère ainsi que les engagés volontaires ayant honorés leur contrat.

L'association vient également en aide aux engagés volontaires de la guerre 1939-1945 dans un régiment de marche de la légion étrangère ou de volontaires étrangers. Par ailleurs, l'amicale aide matériellement les veuves, les ascendants et les descendants des officiers et des sous-officiers de la légion morts pour la France.

Afin de permettre à l'amicale des anciens de la légion étrangère de mener à bien les actions qu'elle conduit, la Ville de Lyon met à sa disposition un local d'une surface de 65 m² environ, en rez-de-chaussée, au 75 rue Villon à Lyon 8^{ème}.

La convention actuelle d'utilisation temporaire à titre gratuit arrivant à échéance au 30 novembre 2022, je vous propose de renouveler la convention de mise à disposition de ce local du domaine privé dans les conditions prévues ci-dessus, avec une prise en charge des fluides par l'association, et ce jusqu'au 30 novembre 2025.

La valeur locative annuelle est estimée à 10 007,38 euros (dix mille sept euros et trente-huit cents).

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition à titre gratuit du local situé au rez-de-chaussée de la copropriété sise 75 rue Villon à Lyon 8^{ème}, au profit de l'amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise pour une durée de trois années à compter du 1^{er} décembre 2022, est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET